



Administration communale
de Reckange-sur-Mess



2015/2016

∴ www.reckange.lu

Fit fir d'Rentrée

Schoulbuet 2015/2016

RECKENG ∴ PISSENG ∴ LAMPECH ∴ EHLING ∴ RIEDGEN ∴ WICKRENG





Impressum

Editeur responsable:

Administration Communale de Reckange-sur-Mess

Photos et Contenu:

Personnel Enseignant, APERM, Elterevertrieder, A.C. Reckange-sur-Mess

Impression:

Reka Print +
2a, Zare llot-Est
L-4385 Ehlerange
tél.: 48 26 36-1
www.reka.lu

Imprimé sur du papier Cyclus print couché mat





Chers parents!

Ce bulletin scolaire nous permet de rassembler bon nombre d'informations sur la vie scolaire susceptibles de vous intéresser tout au long de l'année scolaire 2015/2016.

En espérant que ce Schoulbuet vous serve de guide utile, nous vous souhaitons à vous et à vos enfants une année scolaire fructueuse.

Le personnel enseignant de Reckange-sur-Mess



Contenu

	page
Annuaire	5
Rentrée des classes 2015/2016	6
Horaires des classes	6
Surveillance et sécurité	7
Comité d'école	10
Inspection de l'enseignement fondamental	10
Equipe multi-professionnelle	10
Titulaires des classes	11
Transport scolaire 2015/2016	12
Cycle 1 précoce	13
Cycle 1 et l'apprentissage du luxembourgeois	13
Cycle 2, 3 et 4	13
Votre enfant est en cycle 4.2	13
Obligation scolaire	14
Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale	14
Natation et éducation physique	14
Absences	15
Sécurité - Santé	15
Consultations pour parents	16
Pas de portables dans les écoles	16
Manuels scolaires	16
Vacances et congés scolaires 2015/2016	16
Charte de l'école pour les enfants, les parents et les enseignants	17
Options 2015/2016	18
Contacts pour les options	18
Le système d'école à Reckange/Mess	19
Elterevertrieder	20
Association des parents d'élèves de Reckange-sur-Mess	23
Maison Relais	24



Annuaire

Laurence WESTER	accueil	26 37 12 70		
Diane CHRISTOPHE	cycle 1 précoce	26 37 12 50	661 37 46 16	diane.christophe@education.lu
Carole GUDENDORFF	cycle 1 précoce	26 37 12 50	691 52 82 83	gcarole@pt.lu
Tun FIERMONTE	cycle 1 A	26 37 12 20	691 46 07 12	mafier@pt.lu
Anne SCHMIT	cycle 1 B	26 37 12 30	621 32 32 55	
Bina KINKELS	cycle 1 C	26 37 12 40	621 32 72 27	bina_kinkels@hotmail.com
Nadine WEBER	cycle 2.1	26 37 12 31	661 38 81 33	
Stéphanie BARTHEL	cycle 2.1	26 37 12 33	691 74 21 54	stephanie_barlu@hotmail.com
Jacquie BONARIA	cycle 2.2	26 37 12 35	621 71 96 76	jbonaria@pt.lu
Corinne LONIEN	cycle 2.2	26 37 12 36	621 21 54 23	colo@pt.lu
Viviane KETTEL	cycle 2.2	26 37 12 36	661 37 90 91	guerking@pt.lu
Lisa BOSA	cycle 3.1	26 37 12 26		lisa.bosa@education.lu
Kim BERNARD	cycle 3.1	26 37 12 22	661 63 72 59	kim.bernard@education.lu
Stéphanie HOELTGEN	cycle 3.2	26 37 12 24	26 59 47 81	s_hoeltgen@live.de
Myriam OESTREICHER	cycle 3.2	26 37 12 23		moestrei@pt.lu
Martine PETERS	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 37	26 37 49 25	martinepeters10@hotmail.com
Martine WAGNER	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 34		martine.wagner@education.lu
Christiane SCHMIT	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 34	691 46 01 31	schmit.christiane@education.lu
Simone UEBERSCHLAG	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 41		simone.ueberschlag@education.lu
Solange BINTENER	cycle 4 (équipe pédagogique)	26 37 12 41		solbi@pt.lu
Josiane SCHUMANN	structure d'appui	26 37 12 37/32	691 42 23 50	josiane.vandesluis@education.lu
Nicole PABST	enseignants intervenants		37 92 44	nicole.pabst@education.lu
Claudia SCHUMACHER	enseignants intervenants		621 27 83 63	claudia.schumacher@education.lu
Laurence LUX	instruction religieuse		30 75 52	luxkeisp@pt.lu
Christian LIMA	instruction religieuse			christian.limamonteiro@education.lu
Keramik Limpach		37 05 56		
Bureau Régional	Inspectorat (Mme GREISCH)	26 44 62 50		
Esch-sur-Alzette	Service de Guidance	24 77 59 99		
Ligue médico-sociale		48 83 33-1		
Equipe multi-professionnelle		24 77 59 99	691 28 52 05	joelle.schitz@ediff.lu
Eltrevertrieder				eltrevertrieder@reckange.lu
APERM	Nadia SAND		661 44 32 16	info@aperm.lu



Rentrée des classes

La rentrée des classes du cycle 1 précoce et du cycle 1.1 et 1.2 aura lieu le mardi 15 septembre 2015 à **7h35** jusqu'à 12h30.

La rentrée des classes des cycles 2.1, 2.2, 3.1, 3.2, 4.1 et 4.2 aura lieu le mardi 15 septembre 2015 à **7h55** jusqu'à 12h30.



Horaires

Cycle 1 (précoce et cycle 1.1 et 1.2)
du lundi au vendredi de 7h35 à 12h30.

Cycles 2.1 - 4.2
du lundi au vendredi de 7h55 à 12h30
et le samedi de 7h55 à 11h45.

Surveillance et Sécurité

Une surveillance est assurée par des enseignants 15 minutes avant le début officiel des cours des classes des cycles 2 - 4, ainsi que 10 minutes après les heures de classe dans l'enceinte scolaire.

Il est rappelé aux parents et aux élèves qu'il est défendu aux écoliers de quitter l'enceinte scolaire avant le commencement des classes sans l'autorisation préalable de la personne responsable de la surveillance.

Pour ne pas entraver le début des cours, le personnel enseignant prie les parents de ne pas accompagner les enfants dans les bâtiments au début des cours (sauf les enfants du cycle 1).

Nous voulons attirer votre attention sur des problèmes de parking aux alentours de l'école.

Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne plus stationner ni sur les trottoirs aux alentours ni sur la pelouse à côté du parking. Les enfants quittent les véhicules et passent souvent derrière les autres voitures sans faire attention. De plus, ils doivent passer dans la rue parce que des voitures sont garées sur le trottoir.

Pour éviter ces risques, nous vous invitons à profiter du bus scolaire ou venez chercher votre enfant à pied. Si ce n'est pas possible, veuillez vous garer dans les rues proches de l'école aux endroits autorisés.

Si toutes les personnes concernées respectent ces propositions à l'avenir, elles contribueront à rendre plus sûr le chemin d'école de tous les enfants!





Top et... Flop!



Autoen, déi eis laanscht loossen



Zu Fouss an d'Schoul goën



Mam Bus an d'Schoul fueren



Autoen déi um Trottoir stinn



Autoen déi am Duerf rennen



Autoen déi eis net laanscht loossen



Autoen déi virun Afahrten parken



Autoen déi falsch fueren



Autoen déi um Busarrêt parken



Vos contacts

Comité d'école



De gauche à droite : Bosa Lisa, Peters Martine, Diane Christophe, Gudendorff Carole

Présidente

Martine Peters

Membres

Lisa Bosa

Diane Christophe

Carole Gudendorff

Suivant les dispositions législatives concernant l'école fondamentale, chaque école dispose d'un comité d'école. Le comité a, entre autre, pour mission de proposer l'organisation scolaire, d'élaborer le plan de réussite scolaire, d'approuver le choix du matériel didactique et de collaborer avec les parents et les représentants des parents d'élèves.

L'inspection de l'enseignement fondamental

En collaboration avec le président de l'école l'inspecteur / l'inspectrice veille au bon fonctionnement de l'école fondamentale. Pour demander un rdv veuillez contacter Mme Marie-Paule Greisch (inspectrice de l'arrondissement 05) au bureau régional 17A, rte de Longwy Bertrange, Tél : 26 44 62 50.

L'équipe multi-professionnelle

Elle a pour mission d'assurer en collaboration avec le titulaire de classe le diagnostic et la prise en charge des élèves à besoins éducatifs spécifiques.

Contact

Madame Joëlle Schmitz
1, boulevard Porte de France
L-4360 Esch / Belval

Numéros de téléphone

24 77 59 99 et/ou 691 28 52 05

E-Mail: joelle.schmitz@ediff.lu

Les titulaires des classes

Cycle 1 & Cycle 1 Précocé



Cycle 1 Précocé: Carole Gudendorff, Diane Christophe (de gauche)
Cycle 1: Anne Schmit, Tun Fiermonte, Sabrina Kinkels (de droite)

Cycle 2.1 & Cycle 2.2



Cycle 2.1: Nadine Weber, Stéphanie Barthel (de gauche)
Cycle 2.2: Jacque Bonaria, Viviane Kettel, Corinne Lonien (de droite)

Cycle 3.1 & Cycle 3.2



Cycle 3.1: Lisa Bosa (au milieu), Kim Bernard (pas sur la photo)
Cycle 3.2: Stéphanie Hoeltgen (gauche.), Myriam Oestreicher (droite)

Cycle 4



Cycle 4 équipe pédagogique: Simone Ueberschlag, Martine Peters, Christiane Schmit, Martine Wagner, Solange Bintener (d.g.à.d.)

Enseignants intervenants



Claudia Schumacher (gauche), Nicole Pabst

Chers parents,

Les titulaires de classe sont toujours à votre écoute, n'hésitez pas à accepter cette offre en cas de problèmes.

Le titulaire de classe doit toujours être votre première personne de contact.





Transport scolaire

ALLER		
ARRÊT	LU - SA	Options (LU-ME-VE)
Ehlinge - Brill	7:20	13:55
Ehlinge/Wickrange - Rue du Centre	7:23	13:58
Ehlinge - Um Buer	7:25	14:00
Pissange - Wäschbuer	7:30	14:05
Limpach - Rue du Ruisseau	7:34	14:09
Reckange/Mess - Réispelt	7:42	14:17
Roedgen - Rue de Luxembourg	7:46	14:21
Reckange/Mess - Ecole Kleesenberg	7:50	14:25
Limpach - Ancienne école (LU+ME)		14:30



RETOUR			
ARRÊT	LU - VE Fin à 12:30	SA Fin à 11:45	Options (LU-ME-VE)
Limpach - Rue du Ruisseau			16:00
Reckange/Mess - Ecole Kleesenberg	12:33	11:47	16:03
Reckange - Reispelt	12:35	11:49	16:05
Ehlinge - Brill	12:40	11:54	16:10
Ehlinge/Wickrange - Rue du Centre	12:42	11:56	16:12
Ehlinge - Um Buer	12:45	11:59	16:15
Pissange - Wäschbuer	12:50	12:04	16:20
Limpach - Rue du Ruisseau	12:54	12:08	16:24
Roedgen - Rue de Luxembourg	13:02	12:16	16:32

Nous vous invitons à profiter du bus scolaire ou venez chercher votre enfant à pied svp.

Nous tenons à vous informer que la mission du personnel surveillant du transport scolaire se limite à la surveillance de la discipline dans le bus et du contrôle de descente du bus des enfants. (Lors des activités parascolaires il n'y a pas de surveillance dans le bus.)

Les cycles

Cycle 1 précoce

L'éducation précoce s'adresse aux enfants âgés de trois ans révolus avant le premier septembre. Il n'y a pas d'admission en cours de l'année (sauf déménagement). Bien que l'éducation précoce fasse partie du système scolaire, l'inscription est facultative. En classe, les enfants sont encadrés par une équipe pédagogique et éducative. Celle-ci est constituée par une institutrice de l'enseignement préscolaire et d'une éducatrice.

Les objectifs principaux de l'éducation précoce sont:

- L'intégration sociale
- La langue luxembourgeoise
- Le passage harmonieux à la vie scolaire

Cycle 1 et l'apprentissage du luxembourgeois

Dans le contexte plurilingue particulier du Luxembourg, un des objectifs prioritaires de l'éducation préscolaire consiste dans le développement de la langue luxembourgeoise. Le luxembourgeois facilite l'apprentissage ultérieur de la langue allemande dans laquelle se fait l'enseignement de l'écriture et de la lecture dès la 1^{ère} année d'études primaires. Pour cette raison, il est indispensable que tous les enfants aient, lors de leur entrée en première année d'études, des connaissances suffisantes en luxembourgeois pour ne pas compromettre l'alphabétisation et l'acquisition de compétences de base qui sont déterminantes pour leurs chances de réussite scolaire.

Cette condition essentielle vaut pour tous les enfants, qu'ils soient de langue maternelle luxembourgeoise ou non. Or, si l'objectif est de donner à tous les enfants un accès équitable à l'écriture et à la lecture au moment de leur passage à l'enseignement primaire, il est évident que le développement du luxembourgeois revêt une importance particulière pour les jeunes enfants de langue maternelle étrangère. Considérant l'évolution et l'augmentation au préscolaire du nombre d'enfants ne parlant pas la langue luxembourgeoise à domicile, des cours d'appui pour l'apprentissage du luxembourgeois au préscolaire sont maintenus par l'Administration communale.

Cycles 2, 3 et 4

Les deuxième, troisième et quatrième cycles de l'enseignement fondamental comprennent les domaines de développement et d'apprentissage suivants :

- l'alphabétisation, les langues allemande, française et luxembourgeoise, ainsi que l'ouverture aux langues ;
- les mathématiques ;
- l'éveil aux sciences et les sciences humaines et naturelles ;
- l'expression corporelle, la psychomotricité, les sports et la santé ;
- l'éveil à l'esthétique, à la création et à la musique ;
- la vie en commun et les valeurs enseignées à travers l'éducation morale et sociale ou l'instruction religieuse et morale.

Aux cycles 2 et 3 les enfants sont répartis en trois groupes mixtes pour les branches secondaires. Au cycle 4 les enfants sont répartis en trois groupes mixtes pour les branches principales.

Votre enfant est en cycle 4.2

Quelles sont les modalités du passage du primaire au post-primaire?

L'avis d'orientation est émis sur la base des 4 critères suivants:

- les notes des bulletins du cycle 4.2,
- les résultats à une série d'épreuves standardisées organisées dans le courant du premier et deuxième trimestre du cycle 4.2,
- l'avis de l'instituteur ou de l'institutrice titulaire de la classe 4.2 concernant les comportements d'apprentissage de l'élève,
- l'avis des parents.



Informations utiles

Obligation scolaire

Sont admissibles dans l'école fondamentale de la commune, les enfants résidants dans la commune de Reckange-sur-Mess. Les parents qui entendent faire scolariser leur enfant dans l'école d'une autre commune que celle de leur résidence adressent, avant le 1er mai de l'année précédant la rentrée scolaire, une demande écrite et motivée au collège des bourgmestre et échevins de la commune où ils entendent faire scolariser leur enfant.

La fréquentation d'une classe du cycle 1 est obligatoire pour tout enfant âgé de quatre ans révolus avant le 1er septembre de l'année en cours.

Pour des motifs légitimes, l'enfant peut être dispensé de la fréquentation d'une classe du cycle 1. L'inadmissibilité temporaire ou définitive d'un enfant à une classe du cycle 1, ou encore son exclusion, est décidée par la commission scolaire, sur l'avis concordant de l'inspecteur et de la commission médico-psycho-pédagogique (CMPP).

Remarque : Les cours des cycles 2.1 - 4.2 du samedi font partie de l'horaire normal et sont donc obligatoires.

Cours d'éducation morale & sociale, cours d'instruction religieuse & morale

Les parents ont inscrit leurs enfants soit à l'éducation morale et sociale, soit au cours d'instruction religieuse et morale pour l'année scolaire 2015/2016. Ce choix de cours **ne pourra** être modifié au cours de l'année scolaire.

Natation et éducation physique

Tous les élèves de l'enseignement primaire suivront les cours de natation et d'éducation physique. Les élèves qui ne pourront pas suivre ces cours devront présenter une excuse écrite. Ils amèneront short et t-shirt pour être encadrés à la piscine.

En cas de non-participation prolongée pour incapacité physique, l'élève devra présenter un certificat médical, mais il pourra fréquenter pendant la durée des leçons d'éducation physique et sportive d'une autre.

Pour les cours d'éducation physique, les responsables des cours vous prient de respecter le règlement de la fréquentation du hall sportif et de munir les élèves de chaussures de sport réservées exclusivement à l'emploi à l'intérieur du hall sportif, dans l'intérêt de l'hygiène pour tous et d'une tenue de sport (short et t-shirt). Un élève sans tenue de sport ne pourra pas participer à la leçon d'éducation physique.

Absences

Toute absence doit être motivée par une excuse écrite. Pour toute absence à partir de trois jours due à une maladie, l'élève devra présenter un certificat médical. Pour toute autre absence de plus de deux demi-journées, il faut demander l'autorisation préalable au comité d'école au moins 15 jours à l'avance.

Absences des élèves (articles 16 et 17 de la loi du 6 février relative à l'obligation scolaire)

«Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire en lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure. Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents.»

Les dispenses sont accordées :

- par le titulaire pour une durée ne dépassant pas une journée
- par le président du comité d'école pour une durée dépassant une journée
-

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire.

Sécurité & Santé

Que faire en cas d'accident scolaire?

Les accidents scolaires sont assimilés aux accidents du travail et l'association d'assurance contre les accidents indemnise automatiquement les élèves et les intervenants victimes d'accidents scolaires.

Médecine scolaire et contrôle de santé régulier

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'action médico-sociales, en collaboration avec la commune. Des examens médicaux (bilans de santé) assurés par le médecin scolaire ont lieu dans les classes des cycles 1.1, 1.2, 2.2, 3.2, 4.2 de l'enseignement fondamental. L'examen dentaire est fait par un dentiste.

Ces tests et mesures de dépistage comprennent:

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle et auditive
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par une assistante sociale, qui garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission d'inclusion scolaire, les équipes multi-professionnelles, etc.

Contact :

Sophie Reiser (volet social)

Patrice Breuskin (volet médical)

Numéro de téléphone : 48 83 33-1

Site internet : www.ligue.lu



Consultations pour parents

Chaque enseignant(e) se tiendra à la disposition des parents pour consultations. Le jour et les heures seront communiqués au début de l'année scolaire.

La date d'une première réunion des parents d'élèves au début du 1er trimestre vous sera communiquée par l'enseignant(e) de votre enfant. Lors de cette première réunion d'information, les parents reçoivent également toutes les informations nécessaires quant aux nouveaux bulletins et à l'évaluation par compétences.

Pas de portables dans les écoles

Comme en cas d'urgence, les parents peuvent joindre les enseignants de leurs enfants par le téléphone de l'école, et comme les élèves peuvent joindre leurs parents ou un responsable par la même voie, il est interdit d'apporter des portables en classe, et ceci pour ne pas déranger le bon déroulement des leçons et pour empêcher une utilisation abusive. Peu importe la raison pour laquelle un élève apporte son portable, il sera confisqué et ne sera rendu qu'aux parents de l'élève.

Les manuels scolaires

Les manuels scolaires sont mis gracieusement à la disposition des écoliers par l'administration communale. Les équipes pédagogiques peuvent choisir leur matériel didactique à condition qu'il soit conforme au plan d'études.

Vacances et congés scolaires 2015/2016

L'année scolaire commence le mardi 15 septembre 2015 et finit le vendredi 15 juillet 2016:

le congé de la Toussaint commence: le samedi 31 octobre 2015 et finit le dimanche 8 novembre 2015 ;

les vacances de Noël commencent: le samedi 19 décembre 2015 et finissent le dimanche 3 janvier 2016 ;

le congé de Carnaval commence: le samedi 6 février 2016 et finit le dimanche 14 février 2016 ;

les vacances de Pâques commencent: le samedi 26 mars 2016 et finissent le dimanche 10 avril 2016 ;

jour de congé pour l'Ascension: le jeudi 5 mai 2016 ;

le congé de la Pentecôte commence: le samedi 14 mai 2016 et finit le dimanche 22 mai 2016 ;

jour de congé pour la célébration publique de l'anniversaire de S.A.R. le Grand-Duc: le jeudi 23 juin 2016 ;

les vacances d'été commencent: le samedi 16 juillet 2016 et finissent le mardi 14 septembre 2016.

Remarques

La veille des vacances de Toussaint, de Noël, de Carnaval, de Pâques et de la Pentecôte, les élèves sont congédiés à la fin des cours du vendredi.

Le lendemain de la 1^{ère} communion, les classes du 3^e cycle de l'enseignement fondamental fonctionnent normalement. Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.



Charte de l'école

L'objectif de cette charte est d'assumer un climat d'entente entre enfants, enseignants et parents dans les écoles et de développer la tolérance, le respect et l'équité.

Charte pour les enfants

1. Nous nous respectons les uns les autres. (pas de violence physique ni verbale)
2. Nous faisons preuve de tolérance: chacun a le droit d'avoir et d'exprimer ses opinions.
3. Nous nous écoutons les uns les autres et ne nous coupons pas la parole.
4. Nous sommes honnêtes et ne mentons pas.
5. Afin que chacun puisse étudier en paix et qu'il n'y ait pas d'accidents, nous ne crions, ni ne courons dans le bâtiment.
6. Nous arrivons à l'heure à l'école.
7. Nous respectons notre matériel, celui des autres élèves et celui de l'école.
8. Nous ne prenons en aucun cas des affaires qui ne nous appartiennent pas.
9. Nous n'apportons des objets de valeur que sous notre responsabilité.
10. Les objets trouvés doivent être remis à l'instituteur ou à l'institutrice.
11. Nous maintenons la propreté du bâtiment et de la cour d'école et jetons nos déchets à la poubelle.
12. Lorsque nous trouvons des objets dangereux (morceaux de verre,...) nous les laissons par terre et en informons directement un membre du personnel enseignant.
13. Nous écoutons les membres du personnel enseignant et nous en tenons à ce qu'ils nous disent.
14. La sonnerie nous signale l'heure de rentrer ou de sortir.
15. Tous les enfants sortent pendant la récréation, seul l'instituteur ou l'institutrice accorde les exceptions.
16. En cas de pluie, la récréation a lieu dans le préau.
17. Nous ne courons pas hors de l'enceinte de l'école.

Charte pour les parents

1. Nous veillons à ce que nos enfants arrivent à l'heure à l'école.
2. Nous faisons en sorte que le matériel scolaire et les travaux de nos enfants soient en ordre et qu'ils n'oublient pas les affaires dont ils ont besoin pour les cours. Nous rangeons de temps à autre leur cartable.
3. Nous n'oublions pas que nos enfants ont mérité un en-cas sain pour la récréation.
4. Si nos enfants ne participent pas au cours de gymnastique ou de natation, nous rédigeons une excuse.
5. Si nos enfants manquent les cours, nous rédigeons une excuse à l'adresse du personnel enseignant. A partir du 3^{ème} jour d'absence, un certificat médical est nécessaire.
6. Quand nous récupérons nos enfants, nous sommes à l'heure.
7. Dans l'intérêt de notre enfant, nous travaillons en collaboration avec le personnel enseignant.
8. L'enseignant est notre premier interlocuteur si notre enfant a un problème au sein de sa classe.
9. Afin de discuter avec le personnel enseignant, nous prenons au préalable un rendez-vous.
10. A la maison, nous créons un climat de calme et de patience pour nos enfants, dans lequel il leur est possible d'étudier de manière indépendante et ainsi d'apprendre à devenir autonome.
11. Nous n'accompagnons nos enfants que jusqu'à la cour d'école (sauf les enfants du cycle 1). Dans la cour, ils sont surveillés par le personnel enseignant.
12. Nous n'entrons ni dans la cour, ni dans les bâtiments de l'école avant 12h20.
13. Nous laissons les landaus dehors ou dans le préau et nous ne les amenons pas dans le corridor des classes du précoce et du préscolaire.

Charte pour les enseignants

1. Nous créons une atmosphère dans laquelle chaque enfant se sent à l'aise pour apprendre.
2. Nous respectons les enfants et leurs qualités diverses et agissons le plus possible en fonction de leurs besoins.
3. Nous transmettons aux enfants un savoir de base optimal pour leur vie future.
4. Nous essayons d'avoir de bonnes relations avec les parents et nous sommes ouverts au dialogue.
5. Nous sommes disponibles pour donner des informations aux parents.
6. Nous faisons preuve de tolérance, de patience et d'ouverture.
7. Nous arrivons à l'heure à l'école.
8. Nous nous acquittons consciencieusement de notre travail de surveillance.
9. Nous discutons entre nous et nous nous conseillons les uns les autres.
10. Nous travaillons en permanence à notre fonction d'exemple pour l'équité, l'ordre et la discipline.



Contacts pour les options

Option	Responsable	Tél. école	Privé	E-Mail
Accueil	Wester Laurence	26 37 12 70		
Bicherwurm & Lieseil	Tonnar-Christophe Diane	26 37 12 50	661 374 616	diane.christophe@education.lu
Bicherwurm & Lieseil	Fiermonte Tun	26 37 12 20	691 460 712	mafier@pt.lu
Bicherwurm & Lieseil	Peters Martine	26 37 12 37	26 37 49 25	martinepeters10@hotmail.com
Bleif Fit	Bonaria Jacqueie	26 37 12 35	621 719 676	jbonaria@pt.lu
Bleif Fit	Felten-Pabst Nicole		621 503 804	nicole.pabst@education.lu
Floristik	Kass Joëlle		621 387 480	
Floristik	Deleuran Mireille			
Floristik	Weber Nadine	26 37 12 31	661 388 133	nadine.weber@education.lu
Freed a Loscht un der Bewegung	Bosa Lisa	26 37 12 26		lisa.bosa@education.lu
Freed a Loscht un der Bewegung	Fiermonte Tun	26 37 12 20	691 460 712	mafier@pt.lu
Kachen	Weber Nadine	26 37 12 31	661 388 133	nadine.weber@education.lu
Kachen	Guerkinger Viviane	26 37 12 36	661 379 091	guerking@pt.lu
Keramik	Barthel Stéphanie	26 37 12 33	691 742 154	stephanie_barlu@hotmail.com
Keramik	Wester Tessy		661 260 551	
Keramik	Lonien Corinne	26 37 12 36	621 215 423	colo@pt.lu
Keramik	Schoul Lampech	37 05 56		
Klick	Gudendorff Carole	26 37 12 50	691 528 283	gcarole@pt.lu
Kënschtler	Oestreicher Myriam	26 37 12 23		moestrei@pt.lu
Kreativ gestalten	Peters Martine	26 37 12 37	26 37 49 25	martinepeters10@hotmail.com
Kreativ gestalten	Bosa Lisa	26 37 12 26		lisa.bosa@education.lu
Musical	Schmit Anne	26 37 12 30	621 323 255	
Musical	Kinkels Bina	26 37 12 40	621 327 227	bina_kinkels@hotmail.com
Origami	Wagner Martine	26 37 12 34		martine.wagner@education.lu

Les cours à options débuteront dans la semaine du 28 septembre 2015 et se termineront dans la semaine du 1er février 2016. Au 2^e semestre les options démarreront dans la semaine du 16 février 2016 et prendront fin dans la semaine du 27 juin 2016. Ils ont lieu chaque fois de 14h30 à 16h00 à l'école de Reckange. L'option „Keramik“ aura lieu à Limpach.

Les cours à options sont présentés dans la brochure „Optiounsbuet“, qui est disponible en téléchargement sur www.reckange.lu (volet „école“ - „Schoulbuet“).



Le système d'école à Reckange/Mess

En 1998 une leçon du cours d'instruction religieuse a été supprimée (au lieu de trois leçons, il n'en restait que deux). Le corps enseignant a alors eu l'idée de lancer un projet d'école. Au lieu de libérer les enfants plus tôt le samedi matin, on leur proposait quatre «ateliers» au choix.

Durant les années 1999/2000 le projet «activité et créativité» a été créé tout en proposant un nouvel horaire: toutes les leçons d'enseignement avaient lieu le matin, du lundi au vendredi, de 7.45 heures à 12.15 heures et le samedi jusqu'à 11.30 heures.

Le lundi, mercredi et vendredi après-midi les enfants pouvaient s'inscrire dans différents ateliers au choix. En 1998 il n'existaient pratiquement pas de clubs dans la commune pour les enfants. Les ateliers proposés par le personnel enseignant ont connu un vrai succès. Le projet a été soutenu dès le début par la commune et par le Ministère de l'éducation nationale.

Au cours des dernières années en moyenne 75 % des enfants ont participé à ces ateliers. Le rythme scolaire régulier tous les matins et les ateliers de créativité facultatifs les après-midis auxquels les enfants participent activement et à leur guise, contribuent positivement à l'atmosphère scolaire.

Pourquoi ce système et quels sont les avantages?

- horaires adaptés aux rythmes biologiques des enfants
- même rythme scolaire pendant les six jours de classe
- le temps d'enseignement des branches principales et des branches secondaires reste, dans ce cas précis, inchangé par rapport à l'horaire traditionnel
- les élèves sont accueillis par leur titulaire et commentent la matinée avec lui
- les après-midi, les enfants peuvent choisir les options qu'ils préfèrent. Le titulaire aussi bien que d'autres personnes qualifiées peuvent donner des cours selon leurs intérêts
- possibilité pour les enfants et leurs parents de répartir les activités extrascolaires, comme le conservatoire de musique ou les clubs sportifs, sur les cinq après-midis.

Quels sont les objectifs?

- permettre à l'enfant de s'épanouir et de développer ses talents
- la tête: penser, se questionner, réfléchir
- le cœur: sentir
- la main: agir
- ne pas seulement transmettre du savoir mais aussi du savoir-faire et du savoir-être, car les activités manuelles et artistiques sont d'une importance fondamentale pour un développement équilibré et constituent ainsi un contre-poids aux activités scolaires

- les enfants prennent goût aux nouvelles découvertes et sont invités:
- à découvrir leurs possibilités cachées
- à devenir des enfants intéressés, motivés et équilibrés
- à découvrir l'école comme une ouverture sur la vie quotidienne
- à travailler de manière plus indépendante
- à s'ouvrir d'avantage aux autres enseignants de l'école. Ils se sentent plus à l'aise parce qu'ils font connaissance avec beaucoup d'enseignants.

Les ateliers de créativité proposés et leurs objectifs

Le personnel enseignant et d'autres intervenants proposent des ateliers de créativité les lundis, mercredis et vendredis après-midi entre 14.30 heures et 16.00 heures.

- les enfants prennent plaisir de réaliser par leurs propres moyens des œuvres artistiques et culturelles qu'ils peuvent présenter à leur entourage
- les enfants travaillent en équipe soit avec d'autres enfants de leur âge, soit avec des enfants d'âges différents. Ils seront donc sensibilisés au fait que chacun d'eux a certaines responsabilités au sein du groupe et qu'ils ne peuvent pas se soustraire à celles-ci s'ils veulent que tout fonctionne au mieux
- dans les activités d'options, tous les enfants travaillent selon leurs talents, leurs dons, leurs capacités, leurs rythmes souvent très différents. Les résultats de leurs efforts sont par conséquent d'un niveau et d'une qualité très différents



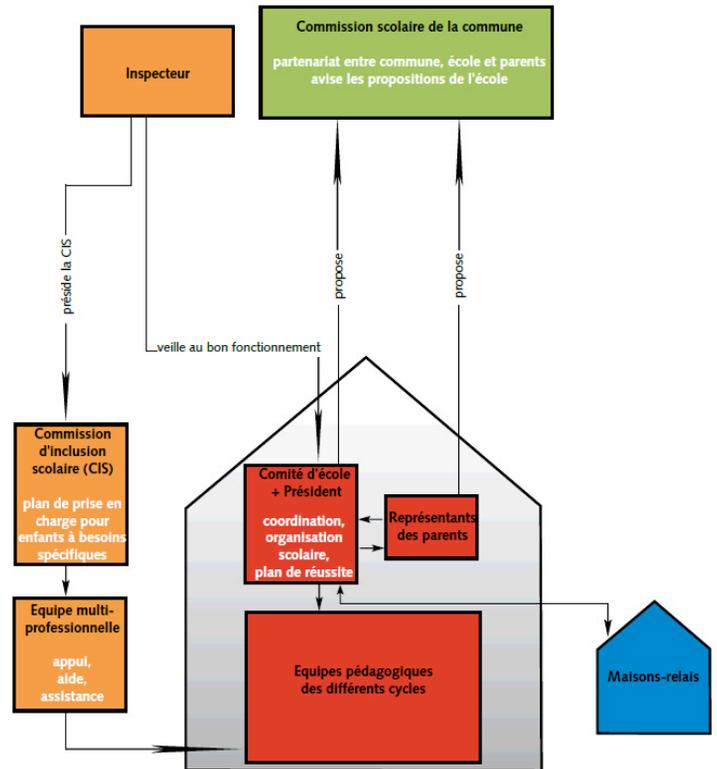
Elterevertrieder

Als Elterevertrieder vun der Reckenger Schoul...

- ënnerstëtze mir den Dialog innerhalb der Schoulgemeinschaft.
- invitéiere mir d'Elteren, sech ze informéieren, hier Erfahrungen auszutauschen, sech matzedeelen an hier Roll innerhalb vun der Schoulgemeinschaft ze erfëllen.
- wëlle mir e kompetenten Usprochpartner si fir all aktuell Themen am Kader vun der Grondschoul (Schoulrhythmus, éducativ Bedierfnisser, Gesondheet a Sécherheet vun de Kanner, Schoulcharta, Rechter a Pflichte vun de Kanner, dem Léierpersonal, de Betreier, den Elteren...)
- wëlle mir eng aktiv Roll am "plan de réussite scolaire" spillen.

D'Missioune vun den Elterevertrieder ginn am Artikel 49 vum Gesetz vum 6. Februar 2009 betreffend der Grondschoul festgeluegt: D'Elterevertrieder...

- bedeelege sech un Treffere mat dem Schoulkomitee, an dat mindestens 3 mol pro Joer (mat de Schwéierpunkten Budget, Plan de Réussite Scolaire, Schoulorganisatioun)
- An der Versammlung am 3. Trimester gëtt d'Schoulorganisatioun vum kommende Schouljoer mam Léierpersonal diskutéiert, a wann néideg, geännert an ergänzt.
- organiséieren gemeinsam Versammlungen a Manifestatioune mat de Schoulpartner
- formuléiere Virschléi op Froen, déi d'Schoulliewe betreffen
- si mat 2 Leit an der Schoulkommissioun vertrueden.



Konkret hu mer dest Schouljoer nieft eiser Roll als Intermediaire tëschen Elteren an Léierpersonal:

- Eng Ëmfro iwuer d'Verkéiserssituatioun ronderëm d'Schoul ausgeschafft an der Gemeng eis Konklusiounen matgedeelt
- Eng Plapperkëscht (Bréifboîte) bei der Schoul opriichte gelooss, fir dass d'Elteren eis (an d'APERM) méi einfach kontaktéieren kënnen
- E Liesprojet fir d'Maison Relais an d'Weeër geleet, fir dass déi Kanner reegelméisseg virgelies an esou d'Bicher méi no bruecht kréien. D'Iddi war och, fir eeler Leit (Zesummenaarbecht mat der 3. Alterskommissioun) fir d'Virlesen ze motivéieren an esou den intergeneratiounellen Dialog ze féerden.

Wann Dir wëllt mat engem vun eis schwätzen, dann zéckt net a schwätzt eis un oder schéckt e E-Mail un d'Adress elterevertrieder@reckange.lu oder schreift eis e Bréif a werft en an eis Bréifkëscht déi sech nieft der Entréesdier vum ale Gebai befënnt.

Loscht kritt matzemaachen? Déi nächst Walen sinn am Hierscht 2015!

Wien kann Elterevertrieder ginn?

All Elteren, deenen hier Kanner an der Grondschoul ageschriwwen sinn, kënnen sech als Kandidat mellen.

Wéi gëtt en Elterevertrieder?

D'Wiel vun den Elterevertrieder ass all zwee Joer am Oktober. De President/d'Presidentin vum Schoulkomitee schreift all Elteren un fir wiewe ze goen an invitéiert se, sech als Kandidat/in ze mellen.

Elections

Chers Parents,

Nous tenons à vous informer que le 7. octobre aura lieu l'élection des représentants des parents.

- Les représentants des parents se réunissent avec le comité d'école pour discuter, et le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire élaborés par le comité d'école.
- Organiser les réunions et les manifestations communes des partenaires scolaires.
- Formuler en y associant les élèves, des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

L'élection se déroulera comme suit:

- Vous déciderez tout d'abord du nombre de représentants que vous voulez élire. La loi exige au moins 2 représentants ;
- Vous déciderez ensuite si vous voulez élire les candidats par acclamation ou si vous voulez procéder en déposant vos bulletins de vote dans une urne qui sera dépouillée ensuite ;
- Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de candidats à élire, nous vous proposons de les confirmer par acclamations. S'il y a plus de candidats, nous mettrons des bulletins de vote à votre disposition.

Chaque parent présent à l'assemblée peut participer au vote.

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental peuvent être candidat!

Si vous souhaitez proposer votre candidature pour être représentant des parents d'élèves, merci de bien vouloir nous renvoyer le formulaire en annexe *entre le 20 septembre et le 3 octobre* à l'adresse suivante :

Martine Peters
Présidente du comité d'école
27, rue de la Montée
4981 Reckange-sur-Mess

Dans l'espoir de pouvoir vous réunir nombreux à notre assemblée, nous vous adressons, chers Parents, nos meilleures salutations.

Le comité d'école



Candidature en tant que représentant des parents d'élèves

Mandat 2015 - 2017

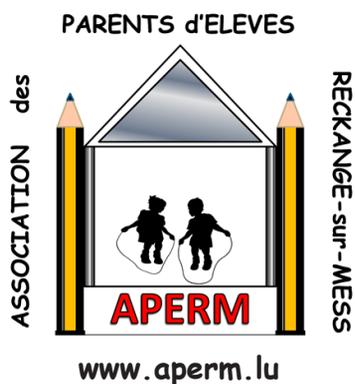
Nom: _____ Prénom: _____ Téléphone: _____

Date de naissance: _____ Adresse: _____ GSM: _____

E-Mail: _____

Parent de (Nom, prénom et classe de l'enfant): _____

Date et signature



Säit Februar 2014 bedeelege mer eis mat den Reckenger Schoulkanner un der landeswäiter Aktioun „E Stopp fir e Mupp“ vun der a.s.b.l. ASA. Bei deser Aktioun geet et dorem fir e maximum u Plastik Stëpp ze sammelen an domadder d'Ausbildung vun Assistenzhënn ze finanzéieren. Fir een Assistenzhonn ginn 68 Tonne Stëpp gebraucht.

Eis Schoulkanner kënnen op sech houfreg sinn well si hunn an Zäit vun 18 Méint fläisseg gesammelt:

1160 Kg

Zenter der Grennung 2011, also an Zäit vu véier Joer huet ASA Asbl 7 chiens d'accompagnement social vun Handi'chiens parrainéiert: 2 déi bei der ALA zu Ierpeldeng schaffen, 1 am Foyer de Jour vun der ALA zu Dahl, 1 dén mam Julie am Altersheim zu Esch schafft, 1 fir d'Logopädin Nicole, 1 fir de Foyer de Jour vu Luerentweiler an 1 fir d'Maison Relais/Crèche vu Reiland.....

**E GROUSSE MERCI un lech all.
Sammelt weider well all Stopp zielt.**

Nos points de collecte:

- ⇒ **Accueil de l'Administration Communale
83, rue Jean-Pierre Hilger - Reckange-sur-Mess**
- ⇒ **Ecole fondamentale à Reckange-sur-Mess: les élèves
peuvent apporter les bouchons et les déposer à l'école**



www.assistenzhonn.com

L'APERM est l'association de parents d'élèves, qui aide les parents à s'intéresser à l'éducation de leurs enfants et suscite la participation de tous les parents pour collaborer avec l'école.

Nos activités régulières:

- Soutien de projets dans l'école fondamentale
- Séminaires et formations
- Organisation „Busschoul“ pour les enfants du Cycle 2.1
- Action de collecte de bouchons en plastique ‚E Stopp fir e Mupp‘
- Stand pour accueillir les parents lors du premier jour d'école
- Coupe scolaire pour le Cycle 4
- Buvette à l'occasion du théâtre des enfants / Marché de printemps / Marché de Noël
- Stand lors de l'arrivée du St. Nicolas
- Co-organisation de la fête scolaire en juillet
- Remise de cadeaux de fin d'année aux élèves du cycle 4.2

A propos des bénéficiaires ...

Grâce aux revenus générés lors des diverses manifestations et par les cartes de membre, l'APERM peut soutenir financièrement différents projets à l'école fondamentale. Ainsi, pendant l'année scolaire 2014/15, l'APERM a pu investir environ 2 050 €:

- Cycles 2.1 & 2.2: acquisition de flûtes à bec pour tous les élèves du cycle 2
- Cycle 3: activités culturelles au Casino à Luxembourg-Ville
- Cycles 4: acquisition de matériel pédagogique (le corps humain & matériel de percussion)
- Cycle 4.2: cadeaux offerts lors de la fête scolaire.

En outre, une activité sera planifiée pour le cycle 1 pour le premier trimestre de l'année scolaire 2015/16.

Notre rôle:

- Nous représentons les intérêts des parents et des élèves vis-à-vis de l'École fondamentale, des structures d'accueil et des structures périscolaires de la Commune de Reckange-sur-Mess, dans le respect des lois et des règlements en vigueur.
- Nous sommes à l'écoute des parents.
- Nous informons et renseignons les parents sur les différentes activités que nous menons et sur les réflexions auxquelles nous participons.
- Certains de nos membres ont un mandat de représentant des parents.
- Certains de nos membres sont représentés dans la commission scolaire communale en charge de l'organisation de l'école.

Comment nous contacter?

Pour être au courant de nos activités, consultez notre site web www.aperm.lu et rejoignez notre groupe Facebook «Elterevereenegung Reckeng op der Mess (A.P.E.R.M.)»

Vous avez une question ou des idées à proposer?

Pour toute information ou suggestion, n'hésitez pas à contacter un membre du comité, à envoyer un mail à l'adresse info@aperm.lu ou à mettre un message dans la ‚Plapperkëscht‘ qui se trouve près de l'entrée de l'ancien bâtiment.



FAPEL News

Le périodique « FAPEL News » édité par la Fédération des Associations de Parents d'Élèves du Luxembourg informe sur des sujets d'actualité, paraît 4 fois par an et est distribué gratuitement à tous les membres actifs des associations et comités affiliés à la FAPEL.

Toute personne ou organisation intéressée, peut l'abonner gratuitement, en renvoyant le formulaire de commande qui se trouve sur le site www.fapel.lu au secrétariat de la FAPEL.

Le Comité

Marc Ludwig (président)
Norbert Mathieu (vice-président)
Nadia Sand-Marong (secrétaire)
Nadine Bernar-Willems (trésorière)
Tania Barthels-Bettel
Serge Biren
Steve De Bernardi
Barbara Erasmy
Nathalie Pohl
Myriam Thorn

Pot de la rentrée

L'APERM accueille à l'entrée du nouveau bâtiment scolaire tous les parents lors de la rentrée scolaire du 15 septembre. A cette occasion, nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue aux parents des enfants qui font leur première rentrée.

Save the date

Jeudi, 19. Novembre 2015: assemblée générale extraordinaire!

Remerciements

Nous souhaitons vivement remercier tous les parents, les amis, les clubs, la commune et les différentes commissions de la commune qui nous ont aidés tout au long de l'année à réaliser nos différentes activités et nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre participation, tant financière en devenant membre de notre association sans but lucratif que physique en donnant un coup de main lors de nos prochaines manifestations. Sans vous, nous y arriverions pas et nous espérons que le choix de nos activités vous donne autant qu'à nous l'occasion de passer des bons moments de rencontre et d'échange!



Maison Relais

Le fonctionnement de la Maison Relais

Grâce à la collaboration entre la Croix- Rouge Luxembourgeoise et la commune de Reckange-Mess, nous disposons de la possibilité d'offrir un encadrement parascolaire de 7h00 à 18h00 dans notre institution. L'encadrement proposé par notre institution permet ainsi d'aider les familles à harmoniser leur vie de famille et leur vie professionnelle. Cette offre s'adresse à tous les enfants scolarisés ou résidents de la commune de Reckange/Mess, âgés d'au moins 4 ans et de 12 ans au plus, en fonction des priorités d'admission.

La commune charge la Croix-Rouge, par convention partenariale, de la direction et de la gestion du service d'accueil, «Maison Relais pour Enfants» et plus particulièrement de :

- l'accueil, la prise en charge, la surveillance, l'encadrement socio-éducatif des enfants inscrits d'après notre concept pédagogique
- la restauration
- la surveillance d'études
- la gestion financière (facturation, recouvrement etc.)
- et de la direction du personnel

L'équipe d'encadrement éducative est composée d'un responsable, ainsi que de plusieurs éducateurs et d'assistants socio-éducatifs.

Services offerts par l'institution

Nous proposons une multitude de services différents, tels qu'une alimentation équilibrée, des études surveillées, l'éveil du sens de la responsabilité et l'équilibre entre la Maison Relais, l'école, les options et le foyer familial. Nous favorisons l'intérêt aux activités culturelles, ludiques et éducatives, le travail en groupe et la responsabilité face à la vie quotidienne. Nous nous engageons, à travailler en étroite collaboration avec les enseignants de l'école ainsi qu'avec les parents, à être à l'écoute des enfants pour pouvoir répondre aux mieux à d'éventuels problèmes et à respecter les situations familiales privées.

Projet pédagogique de l'institution

Au-delà des multiples services proposés, notre établissement se réfère au projet pédagogique mis en place. Dans une perspective de prise en charge et d'accompagnement des enfants, la Maison Relais suit plusieurs buts. En voici quelques-uns :

- la transmission de valeurs sociales fondamentales
- le développement de compétences
- soutenir l'apprentissage de la langue et de la communication
- soutenir les relations sociales, les émotions et les besoins des bénéficiaires
- soutenir le développement de l'indépendance et l'autonomie des bénéficiaires
- laisser aux bénéficiaires la possibilité de faire leurs propres expériences (learning by doing)
- l'intégration des bénéficiaires

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires concernant le projet pédagogique de l'institution, veuillez consulter le site suivant : <http://www.croix-rouge.lu/reckangemess>. Vous y trouverez une version intégrale téléchargeable du projet pédagogique de la Croix-Rouge luxembourgeoise.

Horaires de l'établissement

Les heures d'ouverture de la Maison Relais sont adaptées bien évidemment aux horaires spécifiques de l'enseignement scolaire. Lors de périodes scolaires, la Maison Relais offre déjà pour débiter un accueil matinal de 7h00 à 8h00 heures avant le début des cours. Ensuite, notre établissement propose un encadrement des enfants à partir de 12h30 jusqu'à 18h00 du soir en fonction des besoins des parents. Lors des vacances scolaires, notre établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 du matin jusqu'à 18h00 du soir (sauf congés collectifs)

Modalités d'inscription

Afin de mieux répondre aux besoins des parents et afin de concilier de manière optimale la vie familiale ainsi que la vie professionnelle et sociale pendant les périodes scolaires, nous vous proposons plusieurs modes d'inscriptions :

- Une inscription régulière (annuelle)
- Une inscription irrégulière (occasionnelle)
- Une inscription pour les vacances scolaires

Facturation

La participation des parents est calculée en fonction de la situation financière et familiale des parents, sur base de la tarification officielle proposée par le Ministère (Règlement grand-ducal instituant le chèque-service accueil). Pour d'éventuelles informations spécifiques concernant la facturation adressez-vous au site internet : www.chèqueservice.lu

Informations supplémentaires

Si vous désirez avoir des informations supplémentaires par rapport à notre institution et tout fonctionnement n'hésitez pas à nous contacter au 263712-70 ou consulter le site internet de la Croix-Rouge Luxembourgeoise:



Schoulfest 2015





Souvenirs



Toute l'actualité au cours de l'année: <http://reckange.ecole.lu>





Administration communale
de Reckange-sur-Mess